

[Note thématique de la Depp « Évaluation nationale des cités éducatives. Premiers enseignements sur l'appropriation du programme en matière de continuité éducative, d'orientation insertion et de place des familles »](#) [1]

Stromboni T., Urbano R. (2022). **Évaluation nationale des cités éducatives. Premiers enseignements sur l'appropriation du programme en matière de continuité éducative, d'orientation insertion et de place des familles.** *Injep Notes & rapports/Note thématique, 2022/10.*

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) a été mandaté par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) pour piloter l'évaluation nationale des cités éducatives. Mises en place depuis 2019 dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville, celles-ci reposent sur le renforcement d'une communauté éducative comprenant les professionnels de l'éducation, les parents, les services de l'État, les collectivités et les associations. Au début de l'année 2022, on dénombrait 200 cités éducatives. L'évaluation pilotée par l'Injep porte sur les 80 premières cités éducatives labellisées. Cette note fait la synthèse des analyses issues des rapports intermédiaires réalisés par les équipes d'évaluateurs et vise à leur donner une portée plus générale en consolidant leurs principaux enseignements.

[En savoir plus \(Injep\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/note-th%C3%A9matique-de-la-depp-%C2%AB-%C3%A9valuation-nationale-des-cit%C3%A9s-%C3%A9ducatives-premiers>

[2] <https://injep.fr/publication/evaluation-nationale-des-cites-educatives/>